

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers****En exercice : 29****Présents : 20****Pouvoirs : 08****Excusé : 01****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 28****Date de convocation : 13 décembre 2022****SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. QUENET Xavier pouvoir à M. MARIN Michel – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

## 12- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR / DSIL – ANNEE 2023

Comme chaque année, il convient d'arrêter le programme de travaux que la Commune souhaiterait subventionner par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Pour l'année 2023, Monsieur le Maire souhaite proposer les projets suivants par ordre de priorité :

### 1. Projet de rénovation complète du système de chauffage de l'école maternelle Louis Clément par l'installation de pompes à chaleur

<b>PREVISIONNEL RENOVATION COMPLETE DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE LOUIS CLEMENT PAR INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR</b>				
	<b>Dépenses H.T</b>	<b>Recettes H.T</b>		<b>%</b>
Travaux de modification du plafond - Salle de motricité	15 610,00 €	DETR 2023	164 907,00 €	80%
Mise en place de pompes à chaleurs réversibles	135 793,00 €			
Raccordements électriques du système de pompes à chaleur	39 731,00 €	Autofinancement	41 227,00 €	20%
Branchement et modification puissance compteur ENEDIS	15 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>206 134,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>206 134,00 €</b>	<b>100%</b>

## 2. Projet d'extension et de rénovation de l'hôtel de Ville

PREVISIONNEL TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE				
	Dépenses H.T	Recettes H.T		%
Etudes (CT, CSPS...)	48 000,00 €	Conseil Régional (FRAT 2022)	200 000,00 €	38,32%
Travaux d'extension et de rénovation	473 960,00 €	Conseil Départemental (2022)	Notification le 8-12 150 000,00 €	28,74%
		DETR 2023	67 568,00 €	12,94%
		Autofinancement	104 392,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>521 960,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>521 960,00 €</b>	<b>100%</b>

## 3. Projet de remise aux normes de la cuisine satellite du groupe scolaire de l'Orée du bois

PREVISIONNEL REMISE AUX NORMES DE LA CUISINE SATELLITE DU GROUPE SCOLAIRE DE L'OREE DU BOIS				
	Dépenses H.T	Recettes H.T		%
Travaux de réfection de la cuisine et de la plonge	9 502,00 €	DETR 2023	13 021,00 €	80%
Raccordement plomberie sanitaire	1 813,00 €			
Remplacement de la porte fenêtre bois par pvc (règles d'hygiène)	4 961,00 €	Autofinancement	3 255,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>16 276,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 276,00 €</b>	<b>100%</b>

## 4. Projet de travaux d'isolation thermique de deux logements communaux

PREVISIONNEL TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX				
	Dépenses H.T	Recettes H.T		%
Travaux d'isolation thermique	17 275,00 €	DETR 2023	13 820,00 €	80%
		Autofinancement	3 455,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>17 275,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 275,00 €</b>	<b>100%</b>

La Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR/DSIL et le taux réellement attribué.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

### DECIDE A L'UNANIMITE

- De solliciter les subventions pour les projets précités au titre de la DETR / DSIL pour l'année 2023.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 20 décembre 2022, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**